

LE CONTEXTE DE CE PRINTEMPS 2020 FAIT ÉCHO
À NOTRE RÊVE D'UNE ÉCONOMIE FAVORISANT LES
RESSOURCES LOCALES, L'ENTRAIDE ET LE LIEN.

La COOPOILLOTTE

Metton grain d'sel !



UN CONFINEMENT, DES PERSPECTIVES

Une épicerie ouverte à tous !

Lors de la dernière assemblée pilote nous avons opté pour un modèle d'épicerie ouvert à tous sans engagement, où le consommateur peut être à la fois et au choix :

- **client** : en choisissant de faire ses courses dans l'épicerie, il apporte un soutien au projet.
- **propriétaire** : en achetant des parts sociales, il contribue au capital et prend part aux décisions (une personne = une voix). Il devient alors **coopérateur**.
- **bénévole** : en offrant son temps et/ou ses compétences au service du fonctionnement du magasin et du développement du projet (bénévolat réservé aux coopérateurs).

ÊTRE COOPÉRATEUR C'EST QUOI ?

- C'est être acteur d'une structure commerciale indépendante à but non lucratif, qui soutient une production biologique, locale et de saison.
- C'est bénéficier de prix préférentiels.
- C'est détenir un droit de vote par l'acquisition de parts sociales (choix des produits, des orientations...).
- C'est pouvoir participer à la vie du magasin (accueil, inventaire, livraisons, entretien, aménagement et participation aux groupes de travail).

Les étapes accomplies depuis septembre

- Visite de projets similaires
- Étude de marché
- Rédaction du business plan, comptes prévisionnels, étude des besoins d'investissement
- Charte produits, politique des prix, référencement des producteurs et fournisseurs
- Étude de locaux et plans d'aménagement pour le magasin
- Dossier de présentation du projet avec envoi à 20 communes et 3 communautés de communes
- Étude des statuts du magasin

En cours et à venir

- Recherche d'un local
- Rénovation et aménagement du local
- Création de la coopérative avec ouverture des parts sociales
- Recherche de partenariats et rencontre des élus locaux
- Rencontre et choix des fournisseurs

Pour réaliser tout cela, 20 personnes environ travaillent en commissions, n'hésitez pas à les rejoindre...

Metton grain de sel en adhérant !

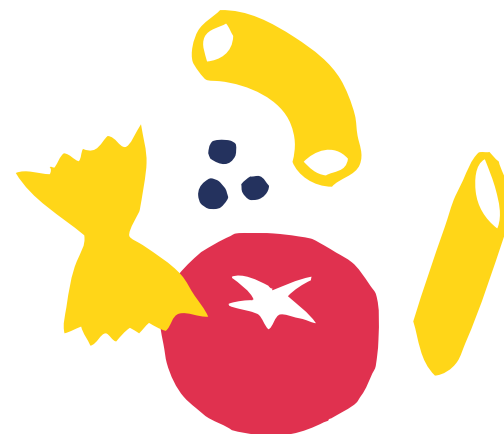
Adhésion en ligne sur www.helloasso.com/associations/la-coopoillotte/
ou en retournant le bulletin d'adhésion (ci-dessous) par courrier.

Cela nous permet de :

- **Identifier les personnes intéressées** sur le territoire
- **Faire masse auprès des financeurs** et **valoriser le projet auprès de nos partenaires**
- Contribuer aux **frais de fonctionnement** de l'association
- **Nous donner l'énergie d'y croire !**

La COOPOILLOTTE

Metton grain d'sel !



BULLETIN D'ADHÉSION

- Je souhaite adhérer à l'association et me tenir informé des avancées du projet.
- Je souhaite adhérer à l'association et intégrer une commission de travail : local, fonctionnement, communication, finance, produits.

Nom

Prénom

Adresse

.....

Téléphone

E-mail

Date

- Cotisation de base pour l'année civile 2020 : 10 €
- Cotisation de soutien pour l'année civile 2020 : 10 € + €

Règlement par chèque à l'ordre de LA COOPOILLOTTE à envoyer à l'adresse suivante :
Asso La Coopillotte | 4, chemin des Vignes | 39 110 La Chapelle-sur-Furieuse